

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n°

N° D2025-122

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CERCLE D'OR

Exposé des motifs :

Le cercle d'or, association Venelloise très impliquée auprès du public sénior, est l'association ayant le plus grand nombre d'adhérents de 60 ans et plus. Cette année, dans le cadre de sa représentation annuelle, le cercle d'or sollicite la possibilité de se produire au sein de l'espace Joséphine BAKER afin de permettre une seule grande séance.

Ce spectacle étant totalement gratuit et ayant pour but de valoriser les adhérents mais également l'engagement de ces derniers dans la vie de la commune, l'association a fait la demande, par le biais de sa Présidente, d'une subvention exceptionnelle de 1500 € correspondant au montant de la redevance due pour la location dudit espace.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Cercle d'Or en date du 23 Avril 2025,

Vu l'Agenda 2030 de la commune et notamment le défi « Développement des animations culturelles, le lien social et intergénérationnel » ;

Accusé de réception en préfecture
n° 9811301102025062-00005
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1500€ à l'association « Le Cercle d'or »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

